

ble que Mme Grenier souffrait du délire de persécution accompagnée tout à la fois d'illusions ou fausses interprétations et d'hallucinations, contrairement à l'opinion émise par le Dr Prévost.

On entend en effet, par illusions ou fausse interprétation, une sensation ou perception fausse, mais provenant d'une réalité. Il y a du thé dans le bocal, le malade croit que c'est du poison. Il entend un cri d'oiseau, il dit que c'est un voix d'homme. L'hallucination au contraire est une sensation purement imaginaire. L'halluciné voit un bocal, il n'y en a pas. Il entend une voix, tout était silence autour de lui. Donc Mme Grenier ne faisait qu'interpréter faussement ce que faisait Mr Guillet lorsque le voyant causer avec quelqu'un, elle disait qu'il l'égorgeait, elle était certainement sous le coup d'hallucinations lorsqu'elle s'imaginait avoir été poignardée quand personne ne l'avait touchée.

L'illusion ou fausse interprétation ne peut faire soupçonner la folie; l'hallucination, au contraire, suppose généralement un esprit malade. On reconnaît d'ailleurs, que l'illusionné ou l'halluciné a sa raison s'il corrige lui-même son erreur ou la reconnaît si elle lui est démontrée. Celui dont la raison est affectée y persiste au contraire, tout en feignant parfois de reconnaître son erreur. Cependant, ni les illusions ni les hallucinations ne constituent une maladie par elles-mêmes, elles se rattachent simplement à une d'elle en démontrant toutefois le plus ou moins de gravité. C'est donc principalement la nature de la maladie qu'il faut considérer.

Le délire de persécution est classé parmi les monomanies. On appelle ainsi les affections mentales qui se bornent à un objet ou groupe d'objets, pour les différencier de ce qu'on appelait autrefois la manie et qui se portait sur des